Nations Unies E/ESCAP/67/9

Conseil économique et social

Distr. : Générale
23 février 2010

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-septième session
Bangkok, 19-25 mai 2011
Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire
Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales de la CESAP : Technologies de l'information et de la communication

Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication sur sa deuxième session

Note du secrétariat

Résumé

Le Comité des technologies de l'information et de la communication a tenu sa deuxième session du 24 au 26 novembre 2010.

Le Comité a passé en revue les tendances régionales du développement des technologies de l'information et de la communication, et a recensé les principaux défis qu'il reste à relever en matière de politiques pour améliorer la connectivité sociale et économique au profit d'un développement inclusif. Il a reconnu l'importance du rôle joué par les technologies du large bande dans la transition régionale d'une société de l'information à une société du savoir. Tout en constatant que l'accès à la téléphonie mobile était devenu beaucoup plus homogène dans la région, il a relevé avec préoccupation que des inégalités persistaient dans l'accès au haut débit.

Le Comité a recommandé en particulier que la Commission se prononce en faveur des actions suivantes : a) poursuivre les travaux d'analyse du secrétariat sur les politiques concernant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication aux fins de la réduction des catastrophes, notamment les systèmes d'alerte rapide ; b) encourager une coopération accrue afin de favoriser le développement et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, notamment les techniques spatiales et leurs applications, en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et ceux du Sommet mondial sur la société de l'information, et de combler les écarts de développement socioéconomique dans la région, en tenant compte de la nécessité de réduire les coûts et les prix tout en améliorant la qualité des services ; et c) s'occuper des difficultés propres aux pays insulaires du Pacifique, jusqu'alors isolés par leur situation géographique, la connectivité dans cette zone étant essentielle pour mieux relier l'Asie et le Pacifique dans le véritable esprit du mandat de coopération régionale de la Commission.

Le Comité a également examiné les réalisations du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement pendant la période 2008-2010, et a exprimé son appui aux résultats obtenus.

En outre, le Comité a défini les priorités devant présider aux travaux du secrétariat dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et a approuvé les produits proposés par le secrétariat pour le programme de travail de la période biennale 2012-2013. Enfin, il a décidé de tenir sa troisième session à Sri Lanka en 2012.

Dans le présent rapport sont abordées différentes questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention. La Commission est invitée à donner des directives à leur sujet. Elle est également invitée à approuver le rapport du Comité.

Table des matières

Page

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention ... 3

II. Compte rendu des travaux ... 6

A. Les applications mobiles en Asie et dans le Pacifique ... 6

B. Le développement du large bande en Asie et dans le Pacifique ... 7

C. Renforcement des capacités régionales et tour d'horizon des technologies de l'information et de la communication au service du développement ... 9

D. Les technologies de l'information et de la communication au service de la réduction des risques de catastrophe ... 11

E. La coopération régionale en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement et de la réduction des risques de catastrophe ... 12

F. Examen de l'orientation future du programme ... 14

G. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-septième session ... 14

H. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité ... 14

I. Questions diverses ... 14

J. Adoption du rapport ... 14

III. Organisation de la réunion ... 15

A. Ouverture, durée et organisation de la session ... 15

B. Participation ... 16

C. Élection du bureau ... 16

D. Ordre du jour ... 17

Annexe.

Liste des documents ... 18

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité a souligné l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) en tant que moyen d'action fondamental pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et des cibles du Sommet mondial sur la société de l'information[1], pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo[2] et pour la promotion des efforts de développement économique et de réduction de la pauvreté dans l'ensemble des secteurs et des économies de l'Asie et du Pacifique.

2. Le Comité a souligné le rôle important des technologies du large bande pour le développement socioéconomique de la région tout en reconnaissant la nécessité de réduire l'écart numérique émergent dans l'accès au large bande.

3. Rappelant les recommandations de sa première session[3], le Comité a fait part de son appui pour les activités du secrétariat axées sur la réalisation des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information dans les pays membres et membres associés, et il a prié le secrétariat de continuer à faciliter la coopération régionale pour la réalisation de ces objectifs, notamment en ce qui concerne les applications mobiles et le développement du large bande et eu égard à la nécessité de réduire les coûts et les prix et d'accroître la qualité de l'accès.

4. Le Comité a prié le secrétariat de poursuivre ses travaux d'analyse et de recherche sur les politiques et la réglementation dans le domaine des TIC, en accordant une attention particulière aux problèmes des pays sans littoral et des pays insulaires en développement, et en tenant compte des recommandations et des activités de la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique à cet égard.

5. Le Comité a fait observer que les initiatives dans le domaine des TIC ne devaient pas viser seulement à renforcer la connectivité économique régionale, mais également à faire participer la vaste zone des économies insulaires du Pacifique, jusque-là isolée par la géographie, au dynamisme constaté dans le reste de l'Asie, la connectivité dans le Pacifique étant essentielle pour mieux relier l'Asie et le Pacifique dans le véritable esprit du mandat de coopération régionale de la CESAP. À cet égard, le Comité a prié le secrétariat de travailler en étroit partenariat avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, l'Association océanienne des télécommunications (PITA) et l'Union internationale des télécommunications (UIT) dans les domaines du développement et de la réduction des risques de catastrophe.

6. Le Comité a relevé l'importance de la coopération régionale pour développer la connectivité par le large bande en Asie et dans le Pacifique et a souligné la nécessité de traiter à l'avenir les problèmes de disponibilité, d'abordabilité, de fiabilité et de redondance. À cet égard, il a noté un certain nombre de propositions pour la création de réseaux large bande aux niveaux régional et national, y compris la possibilité d'associer le large bande à la

[1] Voir A/C.2/59/3, annexe, et A/60/687.

[2] Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 sur le renforcement de la capacité de récupération des pays et des collectivités face aux catastrophes naturelles (A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2).

[3] Voir E/ESCAP/65/7, chap. I

construction de routes et de voies ferrées et de faire appel aux technologies de maillage. Il a noté également d'autres modalités intéressantes du point de vue coût pour le développement des réseaux à large bande, notamment le déploiement de câbles à fibre optique le long des lignes de transport de l'énergie électrique.

7. Le Comité a noté l'importance du système de banque mobile et les possibilités qu'offraient les taux élevés de pénétration du téléphone mobile pour faciliter les envois internationaux de fonds des travailleurs migrants, et il a prié le secrétariat d'étudier plus avant la question, dans le cadre général d'une feuille de route pour un environnement favorable en matière de TIC dans la région, tout en tenant compte des conditions particulières à chaque pays et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, le Comité a également noté que le partage de connaissances, d'expertise et de pratiques performantes, de même que la coopération, étaient une nécessité entre les États membres de la CESAP.

8. Les membres du Comité se sont accordés à reconnaître que la cybersécurité et les cybermenaces continuaient d'être préoccupantes face à une utilisation croissante des outils faisant appel aux TIC, en particulier l'Internet, le large bande et les communications mobiles pour les transactions commerciales, l'administration en ligne et d'autres applications, et il a recommandé que la coopération régionale s'intensifie pour affronter ces problèmes.

9. Le Comité a noté avec inquiétude que les membres et membres associés se heurtaient à divers problèmes dans l'utilisation des TIC pour le développement et la réduction des risques de catastrophe, notamment l'absence de lois réglementant les télécommunications, le manque de ressources humaines (renforcement des capacités), la fourniture de services sur protocole Internet, l'infrastructure de réseau au protocole Internet, la cybersécurité, la gouvernance Internet et la disponibilité et la création de contenus localisés. À cet égard, le Comité a mis l'accent sur les besoins à long terme en matière de valorisation des ressources humaines grâce à une coopération régionale accrue.

10. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès et réalisations obtenus pendant la période 2008-2010 par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC), qui s'emploie à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des membres et membres associés de la CESAP pour l'utilisation des TIC aux fins de leur développement socioéconomique. Le Comité a appuyé les initiatives de renforcement des capacités entreprises par le Centre au titre de ses quatre grands domaines d'activité, à savoir son rôle de mécanisme multilatéral de coopération, la formation et les ateliers, la recherche et le partage de connaissances, et les services consultatifs. Son programme phare intitulé Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics (Académie) avait été élaboré selon un processus inclusif et participatif et avait été lancé dans 17 pays, en étroite association avec des partenaires nationaux et sous-régionaux.

11. Conscient que les pays de la région étaient sujets à différents types de catastrophe, le Comité a prié le secrétariat d'élaborer des directives sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la réduction des catastrophes, en particulier sur les outils d'alerte rapide.

12. Le Comité a recommandé que les membres et les membres associés de la Commission renforcent leur coopération pour le développement et l'utilisation des TIC, y compris les techniques spatiales et leurs applications, en vue d'atteindre les objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information et ceux du Millénaire pour le développement et de relever les défis auxquels était confrontée la région dans les domaines socioéconomique et technologique.

13. Le Comité a exprimé son ferme appui pour le lancement et l'expansion du portail Asie-Pacifique pour la réduction des risques de catastrophe et le développement et s'est félicité du partenariat que le secrétariat entretenait notamment avec Microsoft, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Centre asiatique de préparation aux catastrophes et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

14. Le Comité a accueilli avec satisfaction la création à Nanjing (Chine), en septembre 2010, du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses (le Mécanisme), dans le cadre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement écologiquement rationnel et durable. Il comptait que le Mécanisme continuerait à se développer de manière à couvrir d'autres grands risques auxquels la région était sujette.

15. Le Comité s'est félicité de l'appui soutenu apporté par les États membres, en particulier le Bangladesh, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Pakistan, la République de Corée, le Sri Lanka et la Thaïlande, à la coopération régionale pour les applications des TIC à la réduction des risques de catastrophe, ainsi que de l'appui technique allant aux mécanismes de coopération régionale pertinents. Le Comité s'est vivement félicité de l'offre de la Chine de continuer à appuyer le Mécanisme, de l'offre du Japon de poursuivre son aide, en l'intensifiant si besoin était, à Sentinel Asia, et de l'offre de la Fédération de Russie de mettre les services de son système de géolocalisation par satellite (GLONASS) à la disposition des pays membres de la CESAP et de fournir une assistance technique destinée à renforcer la capacité des pays d'Asie centrale à utiliser efficacement les TIC pour la prévision d'événements climatiques extrêmes.

16. Le Comité a fait bon accueil à l'offre de Sri Lanka d'accueillir la troisième session du Comité dans la première partie de novembre 2012 à Colombo. Il s'est félicité également des projets du Japon, de la Mongolie et de la Thaïlande d'organiser, en coopération avec le secrétariat, des réunions internationales sur l'utilisation des TIC pour le développement ou la réduction des risques de catastrophe.

17. Compte tenu des besoins actuels de la région en développement des capacités dans le domaine des TIC au service du développement, le Comité a prié le CAPFTIC de continuer à dispenser ses formations en collaboration avec les États membres, d'aider ceux-ci à intégrer les enseignements de l'Académie dans leurs programmes nationaux de développement des capacités, et de promouvoir son nouveau projet visant à renforcer la formation sur l'application des TIC au développement dans les établissements d'enseignement supérieur. Le CAPFTIC a également été invité à contribuer à l'élaboration de normes régionales sur les e-compétences et de programmes de formation à l'utilisation des TIC au service du développement destinés aux collectivités.

II. Compte rendu des travaux

A. Les applications mobiles en Asie et dans le Pacifique

18. Le Comité s'est félicité du document d'information intitulé « Mobile applications in Asia and the Pacific » (E/ESCAP/CICT(2)/INF/4), ainsi que des utiles délibérations d'un groupe d'experts et de hauts fonctionnaires des pays membres et membres associés de la CESAP. Ce groupe, auquel participaient le professeur Kaili Kan, de l'Université des postes et télécommunications de Beijing, M. Iwan Krisnadi, Commissaire du Service de réglementation des télécommunications de l'Indonésie et M. Sameer Sharma, Conseiller principal de l'Union internationale des télécommunications, a examiné les tendances et l'évolution de l'accès au réseau et aux applications mobiles en Asie et dans le Pacifique, ainsi que leur impact sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), des cibles du Sommet mondial sur la société de l'information ainsi que du Cadre d'action de Hyogo pour un développement socioéconomique inclusif et durable. Compte tenu des besoins actuels de la région en développement des capacités dans le domaine des TIC au service du développement, le Comité a prié le CAPFTIC de continuer à dispenser ses formations en collaboration avec les États membres, d'aider ceux-ci à dispenser ses formations en collaboration avec les États membres, d'aider ceux-ci à intégrer les enseignements de l'Académie dans leurs programmes nationaux de développement des capacités, et de promouvoir son nouveau projet visant à renforcer la formation sur l'application des TIC au développement dans les établissements d'enseignement supérieur. Le CAPFTIC a également été invité à contribuer à l'élaboration de normes régionales sur les e-compétences et de programmes de formation à l'utilisation des TIC au service du développement destinés aux collectivités.

19. Le Comité a noté que les nouvelles applications du mobile, notamment dans les domaines de la banque, des paiements et envois de fonds, ainsi que leurs applications dans le domaine de la santé pour la sensibilisation aux problèmes de santé publique, le suivi des patients et la collecte de données sur la santé, offraient un potentiel pour démarginaliser les pauvres et accélérer un développement inclusif. On a noté également les possibilités d'applications du mobile pour développer la fourniture de services publics dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi.

20. Le Comité a pris note de l'impact considérable du commerce électronique dans les régions rurales; ainsi, dans un village chinois, le commerce électronique avait permis de commercialiser les produits locaux, d'accroître les revenus, d'améliorer les salaires, de créer de l'emploi, et de renforcer le tissu social. Le Comité a noté également la croissance fantastique du nombre des abonnements au téléphone mobile dans les pays en développement tels que l'Indonésie, où l'on comptait plus de 160 millions d'abonnés. Il a noté en outre que l'Indonésie prévoyait d'utiliser des fonds collectés au titre de l'obligation de service universel pour étendre l'infrastructure des TIC aux régions rurales.

21. Le Comité a noté que, pour atteindre les objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information, il était important de développer à la fois les applications mobiles et l'infrastructure du large bande à fibre optique. On a souligné qu'il convenait d'aligner les priorités sur le Plan d'action de Genève du Sommet mondial,[4] qui énonçait les mesures à prendre pour édifier une société de l'information inclusive.

[4] A/C.2/59/3, annexe.

22. Le Comité a pris note de diverses initiatives de l'UIT, dont la création récente par cette organisation de WSIS Stocktaking (base de données pour l'inventaire des activités du Sommet mondial) et de WSIS Lab, espace de communication pour le partage des résultats de la recherche et des programmes en cours, d'études de cas et de nouvelles applications telles que les projets de santé exploitant les technologies mobiles devant être mis en œuvre au Népal en 2011. Il a noté la nécessité de se centrer sur les stratégies électroniques, telles que l'administration en ligne, la cybersanté et la cyberéducation, et d'introduire davantage de mesures d'incitation telles que des déductions fiscales pour encourager l'investissement privé et le partage des recettes fiscales, de façon à stimuler la concurrence et susciter la production de nouvelles applications mobiles.

23. Le Comité s'est déclaré d'avis que les applications mobiles devraient être adaptées aux particularités des pays de l'Asie et du Pacifique, dans lesquels un grand nombre d'utilisateurs sont des habitants pauvres et analphabètes des régions rurales qui n'utilisent que des téléphones mobiles de type simple. Il a noté en outre qu'il était nécessaire de tenir compte des besoins locaux, tels que la langue, et de prévoir des moyens d'utilisation, tels que graphiques et symboles, dans l'élaboration des contenus afin de répondre aux besoins des pauvres et d'autres groupes vulnérables tels que les handicapés.

24. Le Comité a noté que certains pays de la région étaient en train d'introduire à l'échelon national des solutions mobiles pour l'accès à l'administration, les paiements et la gestion de l'argent. Il a pris note en outre des mesures prises pour créer des portails de paiement électronique pouvant traiter les paiements par téléphonie mobile, ainsi que de l'élaboration de politiques et directives nationales d'appui en collaboration avec le secteur privé, y compris des institutions financières réputées s'employant à promouvoir des solutions bancaires mobiles.

25. Le Comité a estimé qu'il importait d'étudier les questions de sûreté et de sécurité liées aux applications mobiles. Il a souligné aussi l'importance d'un renforcement des mesures de cybersécurité et de l'établissement de politiques et textes législatifs pour protéger les consommateurs, en particulier les pauvres, contre des formes possibles d'exploitation. Des réglementations devront être mises au point en collaboration avec les responsables de différents secteurs tels que les finances et la santé afin de traiter les questions concernant par exemple les transferts de fonds à des fins illégales.

B. Le développement du large bande en Asie et dans le Pacifique

26. Le Comité était saisi d'un document d'information intitulé « Broadband development in Asia and the Pacific » (E/ESCAP/CICT(2)/INF/5), dans lequel étaient décrits le développement des réseaux à large bande dans la région et les perspectives émergentes que ceux-ci offrent pour le développement socioéconomique inclusif et durable, ainsi que les défis à relever à cet égard. Le Comité a salué l'utilité et la pertinence du débat qui a suivi, au cours duquel sont intervenus les experts suivants : M. Yeong-ro Lee, chercheur de l'Agence nationale pour la société de l'information de la République de Corée, M. Prasert Aphiphunya, Secrétaire général adjoint de la Commission nationale des télécommunications (NTC) de Thaïlande, M. Rohan Samarajiva, Président et Directeur général de LIRNEasia et M. Siaosi Ofaki Sovaleni, Coordonnateur des activités de sensibilisation aux TIC, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

27. Le Comité a constaté que les prix des liaisons de raccordement à la ligne principale étaient beaucoup plus élevés en Asie que dans les autres régions du monde, notamment l'Amérique du Nord et l'Europe, et qu'un plus grand nombre de voies de communication étaient nécessaires, pour les liaisons aussi bien sous-marines que terrestres. La multiplication des voies permettrait d'accroître la redondance et donc de renforcer la protection contre les catastrophes, qui avaient provoqué nombre d'interruptions dans la connexion à l'Internet au cours des dix dernières années.

28. Le Comité a pris note des récentes initiatives prises par la République de Corée, sur le plan des politiques générales et de la réglementation, pour favoriser le développement du large bande, en particulier son projet d'étendre le réseau de sorte qu'il couvre 99 % des zones rurales d'ici 2014 et son initiative visant à offrir un accès gratuit à l'Internet haut débit à toutes les écoles, ainsi que les mesures gouvernementales visant à assurer des moyens de subsistance durables aux communautés locales.

29. Le Comité a relevé l'importance accordée aux besoins des États insulaires en développement du Pacifique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et a pris note également des efforts concertés engagés par les pays de la sous-région pour mettre au point le Cadre d'action sur les TIC au service du développement dans le Pacifique, approuvé en juin 2010 lors d'une réunion ministérielle régionale sur les TIC. Le Comité a constaté que plusieurs pays du Pacifique n'avaient pas de politique ni de réglementation sur les TIC, et qu'ils avaient besoin d'être aidés par les organisations internationales. À ce propos, le Comité a été informé de la nécessité, pour les diverses organisations internationales et régionales offrant leur soutien, d'harmoniser les initiatives d'appui à l'exécution du Cadre d'action. Il s'est félicité que le secrétariat ait débattu avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et avec l'Association océanienne des télécommunications des possibilités d'utiliser les ressources satellitaires asiatiques pour favoriser la connectivité dans le Pacifique.

30. Le Comité a pris note des diverses initiatives menées en Thaïlande pour développer les réseaux à large bande, notamment la mise au point du « Telecom Business Master Plan », dont la mise en œuvre est prévue en 2011, qui vise à créer un environnement propice à la concurrence libre et équitable et à encourager les opérateurs de télécommunications à étendre les réseaux fédérateurs afin d'améliorer la redondance. Le Comité a relevé également que la Thaïlande mettait en œuvre, en coopération avec le Japon, un projet de développement des capacités dont l'objectif était de réduire la fracture numérique entre les zones rurales et les zones urbaines.

31. Le Comité a recommandé de veiller à faire correspondre davantage l'offre et la demande dans le développement des réseaux à large bande et l'accès aux mêmes. En particulier, il a insisté sur la nécessité de développer les contenus locaux et les applications afin de susciter une demande pour l'extension des réseaux, et de rendre les services plus fiables et plus abordables. Il a souligné également l'importance d'introduire des politiques, des réglementations et des cadres de partenariat public-privé qui permettent au secteur privé de stimuler la croissance du haut débit. D'autres solutions examinées étaient notamment le partage des infrastructures entre opérateurs, et l'introduction de réglementations et législations favorables qui permettent une concurrence juste et un accès équitable aux réseaux à large bande, tout en réduisant les coûts fixes

d’investissement – élevés – du développement du large bande. Le Comité a noté qu’un moyen économique d’étendre la connexion au haut débit consistait à adopter l’accès fixe sans fil et le WiMAX en version fixe, mais qu’il était alors nécessaire que le marché détermine les normes technologiques. Il a relevé que le recours aux technologies du haut débit sans fil serait la future tendance dominante du déploiement du large bande.

32. Le Comité a souligné la nécessité d’accroître les capacités en matière de technologies de l’information et de la communication, et notamment d’améliorer les compétences au niveau des communautés et dans les écoles. Il a salué le rôle joué par le CAPFTIC dans le renforcement des capacités des fonctionnaires et des jeunes dans ce domaine.

33. Le secrétariat a été invité à aider les États membres, en collaboration avec les organisations concernées du système des Nations Unies, les organisations régionales et les autres parties prenantes, à mettre au point des directives pour faciliter le développement des infrastructures, le déploiement des réseaux à large bande et la transition de l’administration en ligne vers l’administration par téléphonie mobile.

C. Renforcement des capacités régionales et tour d’horizon des technologies de l'information et de la communication au service du développement

34. Le Comité était saisi d'un document intitulé « Rapport du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l’information et de la communication pour le développement sur ses activités durant la période 2008-2010 » (E/ESCAP/CICT(2)/1).

35. Le Comité a noté qu’avec le soutien des États membres le programme de l’Académie du CAPFTIC avait été localisé et personnalisé de façon à être adapté aux organismes locaux, et institutionnalisé dans le cadre national de renforcement des capacités de nombreux pays. Il a noté en outre que le CAPFTIC avait produit et diffusé un certain nombre d’outils de recherche sur le développement des capacités dans le domaine des TIC au service du développement, et facilité le partage des connaissances en mettant à la disposition des États membres deux forums - en ligne et hors ligne - où échanger des informations sur les pratiques performantes.

36. Le Comité a salué les activités du CAPFTIC ainsi que les contributions de son directeur et de l’ensemble du personnel, et a rappelé que la Commission, dans sa résolution 66/14, avait décidé que le Centre poursuivrait ses activités au-delà de 2011 en tant qu'organe subsidiaire de la Commission, sur la base de ses statuts actuels. Le Comité s’est déclaré très favorable aux programmes de développement des capacités dans le domaine des TIC au service du développement mis en œuvre par le Centre, grâce auxquels les gouvernements étaient ensuite à même de proposer des programmes similaires au niveau national, et qui favorisaient également l’échange d'informations. Certains pays ont indiqué qu’ils avaient lancé des activités de suivi du programme de formation de l’Académie, consistant par exemple à organiser des ateliers de l’Académie supplémentaires ou à faire traduire le contenu des cours en langues locales. Ces différentes initiatives visaient à répondre aux besoins de la région en matière de développement des capacités dans le domaine des TIC au service du développement.

37. Le Comité était saisi également du document intitulé « Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/CICT(2)/2). Il a accueilli avec satisfaction les informations utiles qui y figuraient.

38. Le Comité a pris note des initiatives nationales et régionales qui étaient en cours d'exécution ou prévues par les pays membres et membres associés de la CESAP pour améliorer la connectivité. Il a débattu du projet de la Mongolie d'étendre son réseau à fibre optique à l'ensemble des provinces et sous-provinces dans les deux prochaines années ainsi que de son programme de développement des services accessibles par les réseaux à large bande et de diverses autres initiatives en faveur, notamment, de l'enseignement en ligne et de la télémédecine. Le Comité a été informé des efforts déployés par la Fédération de Russie pour élargir la couverture des TIC et promouvoir l'Internet haut débit en vue de favoriser le développement socioéconomique. Il a été informé également des efforts engagés par le Bangladesh pour créer des réseaux de données numériques et étendre le réseau terrestre de câbles à fibre optique, ce qui avait permis de connecter la plupart des villes et d'augmenter, la télédensité de 0,4 % en 1997 à environ 30 % en 2010, avec une multiplication comparable des perspectives d'emploi et d'activité commerciale, en particulier pour les femmes, au profit de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Comité a pris note également d'autres initiatives mises en œuvre par le Bangladesh, comme la création du High-Tech Park et du Software Park, pour promouvoir le secteur des TIC.

39. Le Comité a pris note en outre de diverses initiatives mises en œuvre par les membres et membres associés en vue de développer les applications des TIC. La Fédération de Russie prévoyait par exemple de garantir à toute sa population, d'ici à 2020, l'accès sur un pied d'égalité aux services liés aux TIC, tandis que le Népal avait lancé un vaste projet en faveur de l'administration en ligne, pour lequel il avait sollicité l'aide du Secrétariat.

40. Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations communiquées par la Fédération de Russie sur son système national de géolocalisation par satellite (GLONASS) et les services que celui-ci pouvait fournir aux membres et membres associés de la CESAP.

41. Le représentant de la Banque mondiale a informé le Comité des récentes initiatives de cette institution, dont la création prochaine à Suva d'un centre régional de documentation et de réglementation en matière de télécommunications pour le Pacifique, et un projet de pose de câbles sous-marins dans le Pacifique. Il a également évoqué les possibilités de collaboration avec la CESAP et d'autres organismes internationaux en vue d'aider les pays du Pacifique à développer le secteur des télécommunications. Le Comité a pris note de l'offre de la Banque mondiale d'entreprendre conjointement une étude des lacunes dans la connectivité par câble des autres sous-régions et des possibilités de développement à cet égard.

42. Le représentant de l'Organisation des ministres de l'éducation de l'Asie du Sud-Est (SEAMEO) a informé le Comité que cette instance avait établi un rapport sur l'intégration des TIC dans les écoles d'Asie du Sud, particulièrement pertinent au regard des cibles 2 et 7 du Sommet mondial sur la société de l'information.

43. Le Comité a pris note des observations du représentant de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sur le rôle important de l'aviation dans les interventions en cas de catastrophe naturelle et de situation de crise, ainsi que dans les activités de relèvement subséquentes, et notamment sur l'importance des communications aéronautiques par réseau fixe et mobile pour rétablir le fonctionnement des aéroports et le contrôle du trafic aérien. Le représentant a indiqué que les États contractants de l'OACI dans la région de l'Asie et du Pacifique fourniraient des données pour l'élaboration d'un catalogue des moyens et services disponibles, ce qui permettrait de mieux coordonner leur utilisation. Les États ont été encouragés à prévoir des procédures fondées sur la géolocalisation par satellite dans le cadre des programmes de préparation en prévision des catastrophes. L'OACI a offert d'appuyer les opérations conjointes de rétablissement des TIC après une catastrophe.

D. Les technologies de l'information et de la communication au service de la réduction des risques de catastrophe

44. Le Comité était saisi de trois documents intitulés « Rôle des technologies de l'information et de la communication dans l'application du Cadre d'action de Hyogo » (E/ESCAP/CICT(2)/3), « Efforts concertés pour améliorer les capacités régionales de communication en matière de catastrophe » (E/ESCAP/CICT(2)/4) et « Asia-Pacific Gateway on Disaster Risk Reduction and Development: phase 1 » (E/ESCAP/CICT(2)/INF/7).

45. Le Comité a assuré le secrétariat qu'il continuerait d'appuyer ses efforts de promotion de l'utilisation des TIC, notamment les applications spatiales, pour la réduction des risques de catastrophe, et l'a prié d'aider en priorité les membres et les membres associés à appliquer le Cadre d'action de Hyogo en faisant bon usage des outils offerts par les TIC.

46. Le Comité s'est félicité du lancement du Portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et le développement, qui permettrait aux pays de partager des données d'expérience et des connaissances précieuses sur la gestion des catastrophes, et a encouragé les membres et les membres associés à fournir les informations nécessaires à son fonctionnement.

47. Le Comité a reconnu l'importance cruciale de la capacité de communication pour garantir des interventions rapides et efficaces en cas de catastrophe majeure, et a encouragé le secrétariat à collaborer étroitement avec le groupe de travail régional interinstitutions sur les TIC, le Comité de la réduction des risques de catastrophe et le secteur privé en vue de procéder à une analyse plus approfondie de la capacité régionale à communiquer en cas de catastrophe, notamment en ce qui concernait le contrôle du trafic aérien et la transmission d'informations.

48. Le Comité a partagé avec les États membres des informations sur l'utilisation efficace des outils d'information, de communication et de technologie spatiale dans la gestion des catastrophes, ainsi que sur les récentes modalités institutionnelles mises en place au niveau national pour l'utilisation pratique de ces outils.

49. La délégation pakistanaise a loué les efforts déployés par le secrétariat de la CESAP à la suite des inondations catastrophiques qui s'étaient produites dans le pays, ainsi que la visite de la Secrétaire exécutive de la CESAP à Islamabad,

qui avait contribué à renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies et le Gouvernement. La délégation était d'avis que les applications spatiales avaient considérablement facilité les interventions, et des vies avaient été sauvées grâce aux opérations efficaces de sauvetage, d'évacuation, de secours et de relèvement. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'offre de la délégation de partager son expérience dans l'utilisation des applications spatiales pour améliorer l'alerte précoce et les interventions face aux inondations.

50. Le Comité a accueilli avec satisfaction les efforts du Japon pour lancer l'initiative Sentinel-Asia, en partenariat avec le secrétariat de la CESAP, en vue de promouvoir l'utilisation des applications spatiales dans la gestion des catastrophes, et s'est félicité également de sa proposition de partager son système intégré d'analyse des crues et d'exploitation des données sur les précipitations obtenues par satellite, afin d'améliorer l'efficacité des systèmes d'alerte précoce en cas d'inondation.

51. Le Comité a accueilli avec satisfaction la proposition de la délégation de la Fédération de Russie de partager son expérience dans l'utilisation des images satellites, de la téléphone mobile et d'autres moyens de communication d'urgence à l'appui des interventions en cas de catastrophes telles que la sécheresse et les incendies de forêt.

E. La coopération régionale en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement et de la réduction des risques de catastrophe

52. Le Comité était saisi du document intitulé « Background information on the VIP forum on Information and Communications Technology for Development and Disaster Risk Reduction » (E/ESCAP/CICT(2)/INF/6).

53. Le Comité a tiré le plus grand profit d'une discussion entre les personnalités invitées, à savoir S.E. M. Meas Po, Sous-secrétaire d'État, Ministère cambodgien des postes et des télécommunications, M. S. R. Rao, Secrétaire général adjoint du Ministère indien des technologies de la communication et de l'information (Département des technologies de l'information), M. Tomohiro Ishibashi, Directeur de Weathernews Inc. Global Center (Chiba, Japon), et M. Ivan Fong, Président de l'Association océanienne des télécommunications . Le Comité s'est félicité de la pertinence du débat.

54. Le Comité a pris note de l'effort mené par le Cambodge pour promouvoir l'action politique et réglementaire en faveur du développement des TIC et des télécommunications, en tenant compte des difficultés de ce pays en matière de valorisation des ressources humaines, de convergence IP, de sécurité, de gouvernance de l'Internet, de préparation et de contenu du réseau, et de manque de ressources financières et humaines du côté des pouvoirs publics, et de la nécessité d'introduire des lois supplémentaires pour faire des TIC une véritable force motrice.

55. Le Comité a pris note d'un nouveau système de gestion de la collecte des données météorologiques, opéré par Weathernews Inc. Au Japon, par exemple, grâce à un réseau de 220 000 fournisseurs de données, on avait obtenu des rapports locaux sur la couverture nuageuse qui avaient permis de prévoir des tempêtes locales de grande ampleur avec un taux d'exactitude de pas moins de 90 %.Depuis sa mise en place en 1986, ce système avait connu un rapide essor et était actuellement utilisé par 35 représentations dans 16 pays.

56. Le Comité a souhaité qu'on accorde davantage d'attention au suivi et au calcul des masses nuageuses, aux TIC vertes, et aux initiatives régionales et sous-régionales, ainsi qu'à une approche pluridisciplinaire de la réduction des risques de catastrophe et à une plateforme commune pour la collecte des données et la prévision et la gestion des catastrophes.

57. Le Comité a noté qu'il importait d'être conscient des différentes perspectives existantes dans l'analyse des données sur les catastrophes, et a été informé des problèmes que connaissaient les États du Pacifique en matière d'accès à l'information et de cybersécurité. Il a été fait observer que de nombreux pays du Pacifique n'avaient tout simplement pas de système TIC distinct pour la prévention des catastrophes à cause des ressources limitées du secteur public, et que les réglementations étrangères empêchaient souvent le secteur privé de mettre en œuvre de nouvelles initiatives. L'Association océanienne des télécommunications (PITA) a informé le Comité de la mise en place, quelque deux semaines auparavant, d'un nouveau système de communication en cas de catastrophe fondé sur le concept d'intervention conjointe, fruit d'un partenariat entre la PITA, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et l'université du Pacifique Sud.

58. Le Comité a assuré le secrétariat de son soutien pour les activités consistant à appliquer les TIC, notamment les applications spatiales, à la réduction des risques de catastrophe, et a réaffirmé la nécessité d'accorder la priorité à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo.

59. Le Comité a pris note d'une méthode participative utilisant le réseau de téléphonie mobile pour améliorer l'exactitude des prévisions de tempêtes. Il a recommandé de promouvoir cette méthode au moyen d'un partenariat public-privé.

60. Le Comité était d'avis que la notion de TIC au service du développement devrait être adoptée aussi bien au niveau national qu'au niveau communautaire, afin d'assurer des connexions sécurisées entre toutes les parties prenantes et promouvoir ainsi une durabilité à long terme.

61. La délégation chinoise a souligné l'importance de la coopération régionale et l'urgence qu'il y avait à promouvoir la coopération dans l'utilisation des TIC pour la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique, région dont la croissance économique était la plus rapide au monde mais qui était aussi la plus sujette aux catastrophes. La délégation a exprimé le souhait de collaborer avec le secrétariat de la CESAP et d'autres membres pour appuyer le Mécanisme récemment mis en place en Chine.

62. La délégation indonésienne a demandé une aide pour la mise en service du Centre d'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Elle a aussi appelé à la fourniture de formation et de ressources pour le renforcement des capacités de gestion de l'information, et d'une assistance technique pour exploiter les techniques de mesure des nuages dans les pays en développement de la région en vue de réduire les coûts et de promouvoir des TIC vertes.

63. Le délégation thaïlandaise a fait savoir au Comité que son Ministère des technologies de l'information et de la communication organiserait un séminaire international sur les TIC au service de la réduction des risques de catastrophe, et

a invité le secrétariat à apporter son concours et les pays membres à y participer activement. Elle a expliqué que ce séminaire réunirait des techniciens, des universitaires et des organismes concernés des Nations Unies, ainsi que les secteurs public et privé, et serait l'occasion de tirer les leçons des catastrophes passées et de procéder à un partage d'expérience.

64. La délégation népalaise a fait savoir au Comité que la Coopération économique sous-régionale en Asie du Sud (SASEC) avait une composante TIC qui pouvait être un bon modèle de coopération régionale, et a proposé de fournir de plus amples détails. Elle a suggéré que la CESAP utilise davantage les méthodes participatives dans la promotion de la coopération régionale.

F. Examen de l'orientation future du programme

65. Le Comité était saisi d'un document d'information intitulé « Future programme focus » (E/ESCAP/CICT(2)/INF/8). Les membres du Comité ont exprimé leur appui au projet de Cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013 qui définissait les grandes orientations de l'action du secrétariat. Les délibérations et recommandations du Comité au titre des points précédents de l'ordre du jour serviraient de base à l'établissement du projet de programme de travail ayant trait aux TIC et à la réduction des risques de catastrophe.

66. Une délégation a souligné l'importance de la proposition de promouvoir une plate-forme de collaboration Asie-Pacifique pour les capacités de communication dans les situations d'urgence liées à des catastrophes, et estimait qu'il fallait que le secrétariat examine de façon plus détaillée la proposition, pour ce qui était notamment du lien avec les travaux du Comité de la réduction des risques de catastrophe.

G. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-septième session

67. Aucun projet de résolution n'a été présenté.

H. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité

68. La délégation de Sri Lanka a offert d'accueillir la troisième session du Comité, qui aurait lieu, sous réserve de confirmation, dans la première moitié de novembre 2012, la date exacte devant être fixée en consultation avec le pays hôte.

I. Questions diverses

69. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

J. Adoption du rapport

70. Le Comité a adopté le présent rapport le 26 novembre 2010.

III. Organisation de la réunion

A. Ouverture, durée et organisation de la session

71. Le Comité des technologies de l'information et de la communication a tenu sa deuxième session à Bangkok du 24 au 26 novembre 2010. La session a été déclarée ouverte par M. Gongsak Yodmani, Conseiller du Ministre thaïlandais de la science et de la technologie, au nom du Ministre.

72. Dans son allocution de bienvenue, M. Yodmani a rappelé les effets dévastateurs des catastrophes naturelles dans toute la région et a engagé les décideurs et les responsables politiques en matière de technologies de l'information et de la communication à revoir leurs priorités et à tirer parti des riches ressources de ces technologies pour promouvoir un développement socioéconomique inclusif et durable. Faisant allusion aux débats d'experts, M. Yodmani s'est dit convaincu qu'un dialogue de cette nature était la plate-forme idéale pour examiner le programme régional d'action relatif aux TIC au service du développement, en particulier dans le domaine du développement du large bande et des applications mobiles, car les initiatives en matière de TIC renforceraient la connectivité économique régionale.

73. M. Yodmani s'est félicité de la création récente du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses, qui faciliterait l'exploitation des produits et services tirés des informations spatiales, et a indiqué que ce mécanisme serait renforcé pour couvrir d'autres risques de grande ampleur auxquels la région était exposée. Il a expliqué que les enseignements tirés des catastrophes récentes mettaient en évidence l'importance des capacités de communication en cas de catastrophe. Il a exprimé son appui aux résultats de la quatorzième réunion du Groupe de travail régional interinstitutions sur les TIC, à laquelle la CESAP, l'UIT et la Télécommunauté pour l'Asie et le Pacifique, en tant que coprésidents, avaient convenu d'actions conjointes en faveur d'un dispositif régional pour les capacités de communication en cas de catastrophe.

74. Pour conclure, M. Yodmani s'est félicité du partenariat établi entre la CESAP, Microsoft, la SIPC et le Centre asiatique de préparation aux catastrophes en vue de créer le Portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et le développement, destiné à faciliter l'intégration transversale de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques de développement. Il a recommandé de participer activement et de coopérer aux actions entreprises par les pays membres au niveau national, tout en appelant le secrétariat à poursuivre son travail.

75. La Secrétaire exécutive de la CESAP, dans sa déclaration liminaire, a montré combien les TIC avaient manifestement accéléré le progrès économique, amélioré les performances des entreprises et augmenté les recettes en devises. Elle a noté qu'à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan d'action de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information (2005-2015), la région Asie-Pacifique avait accompli des progrès remarquables sur la voie de la réalisation des objectifs visés, notamment en ce qui concernait l'utilisation de téléphones mobiles – la moitié de la population de la région y avait accès -, les applications des TIC et le développement des capacités. Toutefois, malgré les avancées technologiques impressionnantes et l'engagement des grands acteurs de la région, on continuait d'observer, parmi les membres et membres associés de la CESAP,

une grande disparité d'accès aux TIC entre les pays développés et ceux en développement, et entre les différentes communautés. D'autres actions seraient nécessaires dans quatre grands domaines: les TIC pour la connectivité dans le Pacifique, les TIC pour la connectivité économique et sociale, les TIC pour la réduction des risques de catastrophe, et le renforcement des capacités et la formation en matière de TIC au service du développement. Le secrétariat mobiliserait les vastes ressources et capacités des technologies spatiales pour promouvoir la connectivité dans le Pacifique en coopération avec les organisations partenaires, notamment le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et l'Association océanienne des télécommunications, en élaborant à cette fin des plans d'action concrets. La Secrétaire exécutive a informé le Comité qu'un projet était en cours sur l'utilisation des TIC pour le renforcement de la connectivité sociale, en particulier celle des groupes socialement défavorisés comme les handicapés, les personnes âgées, les femmes et les enfants.

B. Participation

76. Les représentants des membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la session: Arménie, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Mongolie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Corée, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Tadjikistan et Thaïlande. Les représentants des États ci-après ont également participé à la session: République tchèque et Afrique du Sud.

77. Ont participé à la session les représentants des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et des organismes apparentés suivants: Banque mondiale, Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Société financière internationale (SFI) et Union internationale des télécommunications (UIT).

78. Étaient également représentés les organisations intergouvernementales ci-après: Association océanienne des télécommunications (PITA), Organisation des ministres de l'éducation de l'Asie du Sud-Est (OMEASE), Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), et Télécommunauté pour l'Asie et le Pacifique (TAP).

79. En outre, des représentants des organisations suivantes ont participé à la session: Agence nationale pour la société de l'information, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), InternetSpeech, Inc., LIRNEasia, Microsoft Operations Pte. Ltd., Thaicom Public Company Limited, Université de Chulalongkorn, Université des Postes et Télécommunications de Pékin et Weathernews Inc.

C. Élection du bureau

80. M. Lalith Chandrakumar Weeratunga (Sri Lanka) a été élu président, S.E. M. Meas Po (Cambodge), M. S. R. Rao (Inde) et M. Henao Iduhu (Papouasie-Nouvelle-Guinée) ont été élus vice-présidents, et M. Manohar Bhattarai (Népal) a été élu rapporteur.

D. Ordre du jour

81. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.

2. Élection du bureau.

3. Adoption de l'ordre du jour.

4. Les applications mobiles en Asie et dans le Pacifique.

5. Le développement du large bande en Asie et dans le Pacifique.

6. Renforcement des capacités régionales et tour d'horizon des technologies de l'information et de la communication au service du développement.

7. Les technologies de l'information et de la communication au service de la réduction des risques de catastrophe.

8. La coopération régionale en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement et de la réduction des risques de catastrophe.

9. Examen de l'orientation future du programme.

10. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-septième session.

11. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité.

12. Questions diverses.

13. Adoption du rapport du Comité sur sa deuxième session.

Annexe

Liste des documents

Cote	*Titre*	*Point de l'ordre du jour*
E/ESCAP/CICT(2)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CICT(2)/L.2	Projet de rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication sur sa deuxième session	
E/ESCAP/CICT(2)/1	Rapport du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur ses activités durant la période 2008-2010	6
E/ESCAP/CICT(2)/2 et Corr.1	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information en Asie et dans le Pacifique	6
E/ESCAP/CICT(2)/3	Rôle des technologies de l'information et de la communication dans l'application du Cadre d'action de Hyogo	7
E/ESCAP/CICT(2)/4	Efforts concertés pour améliorer les capacités régionales de communication en matière de catastrophe	7
E/ESCAP/CICT(2)/INF/1 (en anglais seulement)	Information of participants	
E/ESCAP/CICT(2)/INF/2/Rev.1 (en anglais seulement)	List of participants	2
E/ESCAP/CICT(2)/INF/3	Programme provisoire	1
E/ESCAP/CICT(2)/INF/4 (en anglais seulement)	Mobile applications in Asia and the Pacific	4
E/ESCAP/CICT(2)/INF/5 (en anglais seulement)	Broadband development in Asia and the Pacific	5
E/ESCAP/CICT(2)/INF/6 (en anglais seulement)	Background information on the VIP Forum on Information and Communications Technology for Development and Disaster Risk Reduction	8
E/ESCAP/CICT(2)/INF/7 (en anglais et en russe seulement)	Asia-Pacific Gateway on Disaster Risk Reduction and Development: Phase 1	7
E/ESCAP/CICT(2)/INF/8 (en anglais seulement)	Future programme focus	9